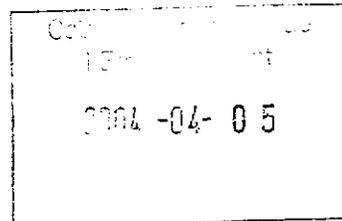


CLUB DE MOTONEIGE DU TÉMISCOUATA INC.St-Louis-du-Ha!-Ha!, le 1^o avril 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

objet : Demande d'audience publique

Monsieur,

La présente a pour objet une demande d'audience publique concernant le nouveau tracé de l'autoroute transcanadienne 185 Cabano, St-Louis-du-Ha! Ha!.

Suite aux audiences publiques, il a été constaté que le tracé de la piste de motoneige sera déplacé ; le chalet du Club de motoneige du Témiscouata (Wissick) inc. ne sera plus fonctionnel. (Le chalet et la piste de motoneige étant séparé par le nouveau tracé). Considérant que le chalet (relais) ne sera plus accessible à la piste de motoneige.

Considérant ces faits, l'expropriation du chalet devient nécessaire (ou médiation).

En espérant recevoir une réponse favorable, veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Lucien Ouellet
Vice-président
Club de motoneige du Témiscouata (Wissick)
92, Route 185 Nord
Cabano QC G0L 1E0
Tél (418) 854-2444